



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°5/Finances

Ouverture des crédits - Budget Principal de la Ville - Exercice 2024

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

Afin de permettre aux services de la Ville de pouvoir financièrement fonctionner avant le vote du budget primitif 2024, et conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose à l'Assemblée d'ouvrir les crédits en section d'investissement, à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, M. le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser, au titre de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville dans les limites précisées ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire précise que ces crédits ouverts avant adoption du budget principal de la ville seront répartis comme suit :

Chapitre M14	Libellé chapitre M14	Crédits ouverts en 2023	Ouverture des crédits – exercice 2024 - Dépenses (1/4 crédits totaux)	Transposition Chapitre M57	Transposition Libellé chapitre M57
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	4 489 431,81	1 122 357,95 €	900	SERVICES GENERAUX
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	15 828,61	3 957,15 €	901	SECURITE
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 001 827,33	250 456,83 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
903	CULTURE	778 000,00	194 500,00 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
904	SPORT ET JEUNESSE	1 699 818,15	424 954,54 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	300 000,00	75 000,00 €	904	SANTE ET ACTION SOCIALE
906	FAMILLE	33 505,27	8 376,32 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
907	LOGEMENT	134 099,46	33 524,87 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 540 660,91	2 385 165,23 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
910	OPERATIONS PATRIMONIALES	392 275,00	98 068,75 €	925	OPERATIONS PATRIMONIALES
	TOTAL	18 385 446,54	4 596 361,64 €		

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville, dans la limite de 4 596 361,64 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitre M14	Libellé chapitre M14	Crédits ouverts en 2023	Ouverture des crédits – exercice 2024 - Dépenses (1/4 crédits totaux)	Transposition Chapitre M57	Transposition Libellé chapitre M57
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	4 489 431,81	1 122 357,95 €	900	SERVICES GENERAUX
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	15 828,61	3 957,15 €	901	SECURITE
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 001 827,33	250 456,83 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
903	CULTURE	778 000,00	194 500,00 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
904	SPORT ET JEUNESSE	1 699 818,15	424 954,54 €	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	300 000,00	75 000,00 €	904	SANTE ET ACTION SOCIALE
906	FAMILLE	33 505,27	8 376,32 €	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
907	LOGEMENT	134 099,46	33 524,87 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 540 660,91	2 385 165,23 €	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
910	OPERATIONS PATRIMONIALES	392 275,00	98 068,75 €	925	OPERATIONS PATRIMONIALES
	TOTAL	18 385 446,54	4 596 361,64 €		

DIT que M. le Maire, au titre de l'exercice 2024, est en droit de mandater les dépenses du budget principal de la Ville afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette

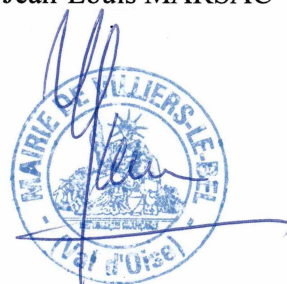
venant à échéance avant le vote du budget, qui constituent une dépense obligatoire.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **28 DEC. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **28 DEC. 2023**